



## L'open data dans les marchés publics

Ref 6819248

### L'open data dans les marchés publics

Formations courtes

---

Perfectionnement

1 jour (7 heures)

Paris

---

### Publier les données essentielles de ses marchés

Afin d'assurer une plus grande transparence, à compter du 1er octobre 2018, les acheteurs publics doivent rendre accessibles, sous un format ouvert et librement réutilisable, les données essentielles de leurs marchés publics.

Rendre visibles et accessibles les données des marchés publics répond à des enjeux majeurs pour les acheteurs (outil de pilotage et de décision de l'action publique) et les entreprises (développement de leur activité économique). Il convient de s'approprier les modalités de mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives aux données essentielles de la commande publique.

### Objectifs

- Identifier le contexte et l'impact de l'open data
- Analyser les modalités pratiques de sa mise en œuvre

## Pour qui ?

Acheteurs, juristes, gestionnaires en charge des marchés publics et toute personne pour qui la data représente un enjeu économique

**Code dokélio : AF\_0000050816**

## Prérequis

Connaître la réglementation générale des marchés publics et des contrats de concession

### **Compétences acquises:**

À l'issue de la formation, vous serez en mesure d'assurer la diffusion de vos données de marchés publics et contrats de concession en conformité avec les textes réglementaires

## Programme

### **Identifier le cadre juridique de l'open data**

- La loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique : l'open data par défaut
- Le règlement européen General Data Protection Regulation (« GDPR »)
  - l'impact sur les acheteurs publics collectant, gérant, ou stockant des données
  - la simplification et l'harmonisation de la protection des données dans les 28 pays de l'Union européenne
- Le Code de la commande publique
- L'article 11 du décret du 10 avril 2017 fixant le seuil à 25 000 € HT pour les marchés publics
- L'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles de la commande publique
- Le décret du 14 mars 2017 relatif au service public de mise à disposition des données de référence

- l'organisation de la mission de service public relative à la mise à disposition des données de référence via une liste de ces données
- les critères de qualité et le rôle des administrations concernées

### **Cerner les enjeux de l'open data**

- L'exigence de transparence (lutte contre la corruption, bonne gestion des deniers publics...)
- La transmission d'un rapport à la Commission européenne
- L'intérêt pour l'acheteur public
  - le suivi systématique et méthodique de la mise en œuvre des dispositions relatives à l'attribution des contrats
  - la garantie supplémentaire de transparence
  - l'opération de contrôle
- L'intérêt pour les opérateurs et les administrés
  - obtenir des renseignements sur les contrats
  - renforcer la qualité du lien entre les entités publiques et les administrés

### **Intégrer l'impact de l'open data sur les contrats administratifs**

- Les contrats concernés
  - les marchés publics supérieurs à 25 000 euros
  - les concessions
  - les AOT
- Le clausier type (clauses, contrats...)
- Les données relatives à l'acheteur public
  - la publication des données essentielles
  - l'encadrement juridique de l'ouverture des données essentielles (délai, CNIL, ordre public...)
  - les données relatives à l'attributaire du marché public (Siret...)
- Les données relatives au marché public / contrat de concession
  - durée
  - montant
  - modification / exécution...

### **Organiser la remontée des données essentielles**

- L'absence d'encadrement réglementaire
- Le choix de l'acheteur public (ex : profil acheteur...)
- La publication des données essentielles (ex : format, notion durée, modalités de

publication...)

- Le choix des licences de diffusion de contenus en open data

## ÉTUDE DE CAS

**Déterminer les données non communicables et le fondement juridique dans le cadre d'un marché public de travaux**

**Exemples de sites web présentant des services en open data**

**Identifier les moyens de recours pour l'entreprise attributaire**

## Connaître les différentes responsabilités de l'acheteur public

- Respecter le principe du secret des affaires dans les marchés publics et contrats de concessions
- Faire face à l'engagement de sa responsabilité en cas de mauvaise gestion des données liées aux contrats publics
- Appréhender l'engagement de la responsabilité pénale et administrative de l'acheteur en cas de violation des dispositions de la loi CNIL

**670€ HT**

670€ NET

## Prochaines sessions

Paris

06 déc. 2019

06-12-2019

06-12-2019

S'inscrire

[Nous contacter](#)